

Éric DELAFOY

Directeur marketing & relations usagers

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 23 mai 2025

SOMMAIRE

MOYENS FINANCIERS

Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes souligne la bonne gestion du Département

MOBILITÉ DURABLE

Aide exceptionnelle aux communes rurales pour la remise en état des voiries communales

INSERTION

Demande et attribution du Fonds Social Européen dans les Yvelines

PROMOTION DU TERRITOIRE

Le sport un levier essentiel

PATRIMOINE CULTUREL

Un fonds remarquable rejoint les Archives départementales : les archives de Jean Muller



© iStock

MOYENS FINANCIERS

Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes souligne la bonne gestion du Département

L'instance de contrôle de gestion a remis un rapport d'observations définitives dont le contenu juge positive la situation du Département des Yvelines, malgré un contexte national compliqué.

En avril 2025, le Conseil départemental a pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle de sa gestion pour les exercices depuis 2019.

Ce qui ressort de ce rapport est un diagnostic globalement très positif. En effet, la Chambre souligne la qualité de la gestion financière du Département, notant que « la réalisation budgétaire des dépenses et recettes réelles d'investissement sont très satisfaisantes, tant au regard de la sincérité que du pilotage ».

Ce contrôle a pour but d'analyser la mise en œuvre des politiques publiques, d'évaluer la transparence des finances publiques et d'identifier les points d'amélioration nécessaires pour optimiser la gestion des ressources.

UN BILAN SATISFAISANT MALGRÉ LES DIFFICULTÉS DU MOMENT

Si la Chambre souligne que la situation financière de la collectivité territoriale s'est dégradée, elle reste néanmoins soutenable. Cette affirmation confirme la confiance des magistrats dans la qualité de la gestion du Département, **à tel point que ce dernier s'étonne de voir la fragilité de ses grands équilibres être minimisée.**

Les recommandations de la Chambre ne questionnent pas la manière dont le Département est géré. Celles-ci vont dans le sens d'actions déjà engagées par les services dans un souci d'amélioration continue, qu'il soit question de performance ou de respect des évolutions réglementaires.

DE NOMBREUX POINTS POSITIFS SOULIGNÉS PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES :**Une gestion financière qualitative**

Le rapport souligne la solidité de la gestion budgétaire du Département, « *il dispose, en proportion de sa population, de charges de gestion inférieures aux autres départements* », ce qui en fait l'un des Départements les moins dépensiers en fonctionnement par habitant de France.

Une politique d'achats durables volontariste

Le Département s'est doté en 2021 d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables. Ce schéma a donné lieu à la mise en place d'outils permettant de valoriser dans les achats publics les considérations environnementales et sociales. Il est désormais complété par un budget de développement durable, " budget vert ", structuré autour de ces objectifs.

Les Yvelines, collectivité de référence dans le domaine social

Le département a défini 21 grands projets pour la mandature 2021-2028 tels que la construction de 15 collèges éco-responsables, le développement du numérique éducatif ou encore, la participation au financement de ligne 18 du Grand Paris express.

Sur la période 2019-2023, l'action sociale représente en moyenne 38,4 % des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Une appréciation des risques globalement satisfaisante

Grâce au suivi réalisé par la Direction des finances et la mise en place d'une grille d'évaluation harmonisée dans l'outil de pilotage des satellites, la Chambre juge que le risque financier est bien appréhendé.

Une bonne connaissance des coûts

La comptabilité de gestion permet d'apprécier les différents coûts assumés par la collectivité, en offrant une vision détaillée de chaque activité, dans le but de maîtriser les dépenses d'exploitation. Elle constitue un véritable outil de gestion et de pilotage de la collectivité.

Des subventions en progression

Le Département octroie des subventions de fonctionnement aux communes, établissements publics, collèges, associations ou tiers privés. Celles-ci progressent de 23 % pour la période et passent de 35,77 M€ en 2019 à 43,95 M€ en 2023.

En conclusion, malgré un contexte global délicat, la gestion du Département, qui s'appuie sur un arsenal de mesures réfléchies et adaptées à la réalité du terrain, est saluée pour son efficacité. Le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et des mesures associées a été adopté en Assemblée départementale vendredi 23 mai 2025.

© CD78





La commune de Prunay-en-Yvelines, lors des inondations de l'automne 2024. ©SDIS78

MOBILITÉ DURABLE

Un programme d'aide de 2 M€ pour les voiries rurales

Le Département déploie une aide exceptionnelle de 2 millions d'euros pour soutenir la remise en état des voiries rurales dégradées, à la suite des inondations de l'automne 2024. Ce programme s'inscrit dans la continuité des Assises départementales de l'eau et vise à renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques.

Essentiellement à destination des communes de moins de 2 000 habitants, ce programme d'aide a été créé pour donner suite aux Assises départementales de l'eau de janvier 2025, qui ont souligné l'importance de renforcer la résilience face aux aléas climatiques.

DEUX VOLETS POUR SOUTENIR LES COMMUNES RURALES

Ce nouveau programme comprend deux volets principaux :

- Une aide aux communes sinistrées : les 45 communes affectées par les inondations d'octobre 2024 pourront financer des travaux de réparation et de sécurisation des voiries communales. Une subvention couvrant jusqu'à 70 % des coûts des travaux sera ainsi accordée.
- Une remise en état des voiries particulièrement dégradées : les autres communes pourront bénéficier d'une aide pour la remise en état des voiries principales altérées par l'usure, dans la limite de 30 000 € par commune.

DES MODALITÉS SIMPLES ET ACCÉLÉRÉES

Les communes peuvent demander un acompte de 50 % dès le démarrage des travaux et, en cas d'urgence, un démarrage anticipé des travaux peut être autorisé. Les demandes doivent être soumises avant le 31 décembre 2025.

L'attribution des subventions aux communes sera soumise à une décision du Conseil départemental, dans la limite du budget total de 2 M€.

Ce programme témoigne une nouvelle fois de l'engagement du Département pour soutenir les territoires ruraux face aux défis climatiques et aux urgences liées à la sécurité des circulations. Et ce, malgré les restrictions budgétaires.

INSERTION

Financements européens en faveur de l'insertion des Yvelinois et de la protection de l'environnement

La Direction Europe du Département a publié des appels à projets FSE+. Trois subventions européennes d'un montant total de 4 M€ ont été attribuées en faveur de l'insertion professionnelle et sociale, de la protection de l'environnement et de la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales.



© CD78

1,8 M€ DE SUBVENTION EUROPÉENNE FSE+ POUR LES BRIGADES VERTES

Nouvelles subventions européennes pour le dispositif Brigades Vertes du Département en faveur de l'insertion professionnelle des Yvelinois et la protection de l'environnement

En réponse à l'Appel à projets européen, le Département a fait une demande de subvention FSE+ pour le projet « Brigades départementales », pour un montant de 1 827 699 €.

L'objectif 2025-2026 est d'accompagner **222 participants** portant ainsi le nombre total d'agents bénéficiaires du dispositif depuis la création des Brigades départementales à 672.

Les Brigades départementales sont nées en 2017 de la volonté du Département d'allier l'insertion sociale avec l'activité économique. Elles proposent un dispositif de formation et d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou de la prime d'activité, tout en répondant au besoin d'entretien durable des espaces verts au sein de la collectivité.

Le Département se place en chef de file, comme employeur des personnes en Parcours Emploi Compétences, avec notamment l'agence ActivitY'.

Depuis 2017, près de **450 personnes** ont bénéficié du parcours, avec une moyenne de 80 personnes par an.

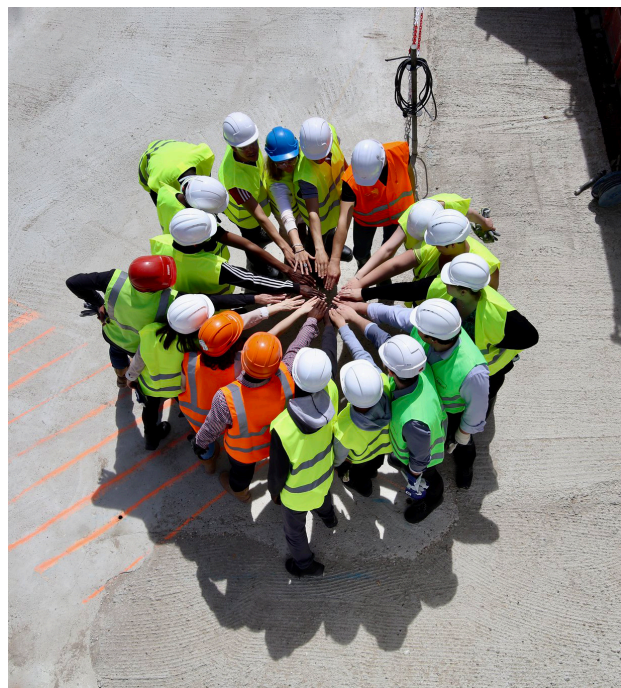
Le dispositif bénéficie depuis 2019 de la subvention du Fonds Social Européen.

1,3 M€ DE SUBVENTION EUROPÉENNE FSE+ POUR LE DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT GLOBAL VERS L'EMPLOI

Les Yvelines comptent près de 26 000 Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA). La politique insertion du Département a pour objectif principal la remise en activité de ces bénéficiaires. La loi pour le plein emploi déployée au 1^{er} janvier 2025 instaure la mise en place d'une coordination renforcée des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle afin d'atteindre les objectifs suivants : **atteindre le plein emploi, soit 5% de chômage en 2027**, réduire les effets de silos et les ruptures de parcours causées par l'émiettement des acteurs, accompagner plus rapidement, de manière plus ciblée et plus personnalisée toutes les personnes ayant besoin d'un emploi, enfin, résoudre les difficultés de recrutement des entreprises.

Afin de poursuivre la mise œuvre de ce parcours, le Département a choisi de répondre à un appel à projets dans le cadre du financement du Fond Social Européen, permettant d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi de 5 200 Yvelinois. La candidature concerne une demande de subvention FSE+ pour le projet « accompagnement global – acco glo 2025-2026 » ;

Le montant global prévisionnel du projet est de 3,4 M€ dont une subvention du FSE+ de 40%, soit 1,3 M€.



© CD78



© CD78

875 175 € DE SUBVENTION EUROPÉENNE (FSE+) POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Un Fonds Social Européen Plus (FSE+) de 875 175 € est accordé pour le projet « *Coordination Départementale de prévention et de lutte contre les violences Intrafamiliales* ».

Ce projet a pour objectif de coordonner et d'animer des réseaux d'acteurs locaux en **développant le maillage territorial des acteurs dédiés à la lutte des violences intra-familiales pour une approche globale des victimes** (santé, justice, social, sécurité, enfance, parentalité, insertion etc.). Il vise également à dédier des agents du Département à la structuration et l'harmonisation des pratiques liées au repérage, à la prise en charge qualitative et au suivi efficace des victimes de violences intra-familiales à l'échelle départementale.



© CD78

PROMOTION DU TERRITOIRE

Le sport, un levier essentiel

Le Conseil départemental a renouvelé sa confiance envers le monde du sport en accordant des subventions qui permettront aux Yvelinois de s'épanouir, quel que soit leur situation.

Le **Programme Yvelines Sport Territoire (PYSTER)** peut compter sur un soutien de 553 515 € après l'adoption de subventions. La convention de **partenariat entre le Département des Yvelines et la Fondation Paris Saint-Germain (Fondation PSG)** pour les saisons sportives 2025-2026, 2026-2027 et 2027- 2028 a également été renouvelée, à hauteur de 114 00 € par saison. Ces subventions témoignent de l'importance de la politique sportive et sociale menée par le Département qui entend valoriser son territoire par ce biais.

AU SOUTIEN DU SPORT POUR TOUS

Le « Programme Yvelines Sport Territoire 2023-2025 » (PYSTER) a été adopté en février 2023 pour renforcer les politiques sociales et éducatives du Département. Lors de la séance du 23 mai 2025 a été validée l'**attribution de subventions au titre de la politique départementale de soutien aux partenaires du développement du sport pour tous**, à des associations de sport scolaire et pour soutenir des événements sportifs au rayonnement départemental. Le soutien du Département se décline ainsi :

- 309 950 € pour 23 associations au titre du dispositif « ChampYons partenaires ». Ce dernier soutient des actions pour renforcer la pratique sportive au bénéfice de tous, et plus particulièrement pour des actions sociales, de santé, de lutte contre la perte d'autonomie, de pratique parasportive et éducative.
- 48 associations de sport scolaire dans des collèges pour 23 641 €, au titre du dispositif « subvention annuelle aux associations de sport scolaire – point licencié ».
- 36 associations, collectivités ou syndicats pour 219 924 €, au titre de l'aide « TerdevY ».

Le montant du budget 2025 consacré à ces aides s'élève ainsi à 553 515 €. **Ont été priorisés les partenaires qui mènent des actions qui permettent aux publics les plus éloignés de la pratique sportive de pouvoir y accéder.**



© CD78

PLUS DE 25 ANS DE PARTENARIAT ENTRE LES YVELINES ET LE PARIS SAINT-GERMAIN

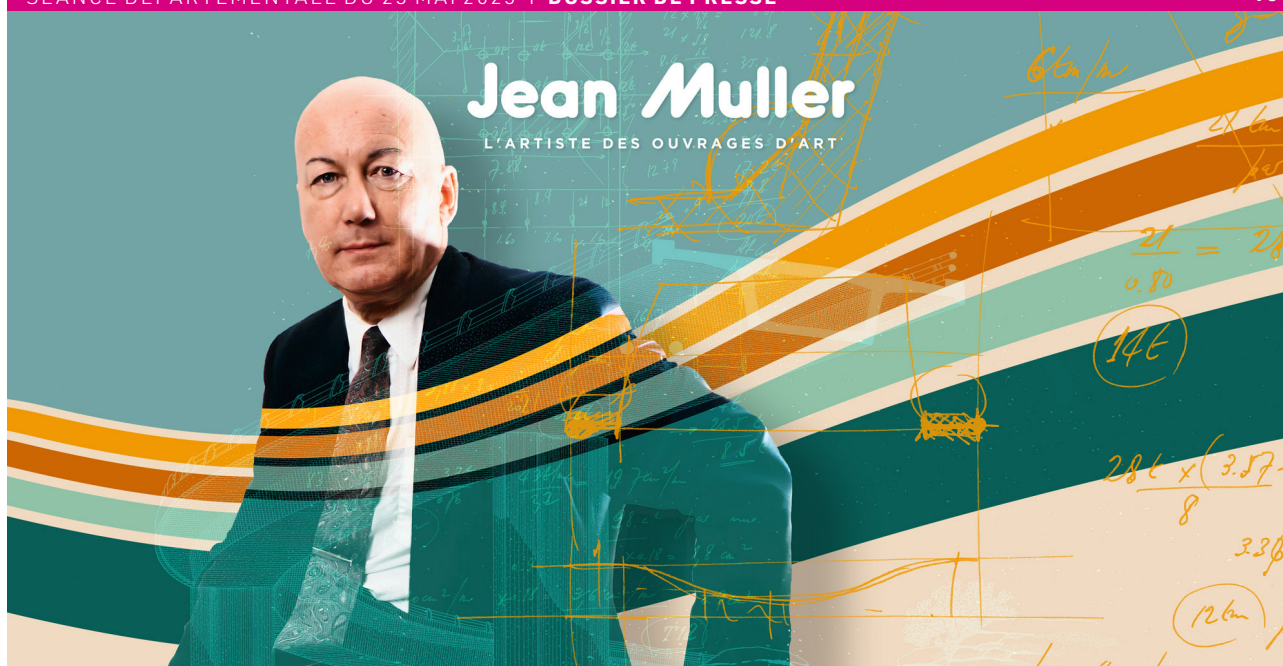
Le Conseil départemental a également renouvelé la convention de partenariat triennale entre le Département des Yvelines et la Fondation Paris Saint-Germain pour les saisons sportives 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Depuis 2000, le Département des Yvelines soutient et accompagne la Fondation PSG dans une démarche d'insertion et d'inclusion par le sport auprès de jeunes issus de quartiers défavorisés ou d'enfants hospitalisés.

Une aide de 114 000 € par saison sportive sera versée à la Fondation PSG pour un ensemble d'opérations à destination de jeunes mineurs et/ou en situation de handicaps ou placés dans des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance pour leur faire découvrir la pratique sportive.

Ces aides permettront :

- L'organisation de séjours vacances autour d'activités sportives, culturelles et citoyennes en lien avec les valeurs de la Fondation. Chaque séjour bénéficiera à 30 enfants, âgés de 8 à 13 ans.
- L'animation de « villages Fondation », composés d'activités ludiques, sportives et citoyennes, et installés dans des communes yvelinoises préalablement choisies par le Département des Yvelines.
- La mise en place de rencontres avec des sportifs professionnels du Paris Saint-Germain (toutes disciplines confondues) au profit d'enfants en situations d'handicap ou placés dans les structures de l'Aide Sociale à l'Enfance Yvelinoises.
- L'invitation d'enfants yvelinois à participer à une journée au Parc des Princes ou au Campus du Paris Saint-Germain à Poissy.



© DR

PATRIMOINE CULTUREL

Un fonds remarquable rejoint les Archives départementales : les archives de Jean Muller

Jean Muller (1925-1994) est un ingénieur visionnaire, dont la créativité et le parcours professionnel ont permis de développer de nouveaux modes de construction des ouvrages d'art : il s'appuie sur l'expertise d'Eugène Freyssinet et la mise au point du béton pré-contraint pour se lancer dans de nouveaux défis : repousser la taille des ouvrages d'art, industrialiser la production et construire en pensant l'ouvrage d'art comme une part du paysage. Son parcours professionnel et son rayonnement sont internationaux et ont révolutionné la construction contemporaine.

À la suite des divers rachats et fusions des grandes entreprises du BTP, c'est dans le territoire des Yvelines que les archives sont conservées.

L'année 2025 sera aussi l'occasion de célébrer **le centenaire de la naissance de Jean Muller** et de valoriser son œuvre, ses archives et le Département au travers d'un colloque international, d'actions de mécénat et d'une valorisation sur les ressources numériques des Archives départementales. Toutes ces actions sont travaillées main dans la main avec le groupe Egis, l'association Jean Muller et les associations du BTP.

Les Archives départementales ont pour missions la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine archivistique public et privés du département des Yvelines.

Au-delà de l'obligation réglementaire de collecte des archives publiques des institutions et organismes publics dont le siège se trouve sur le territoire des Yvelines, mais dont le ressort administratif peut être plus large, les Archives départementales ont pour vocation de compléter les fonds publics par des dons d'archives privées essentielles à l'histoire du territoire départemental, sous tous ses aspects, et au rayonnement culturel du Département. C'est dans ce cadre que le fonds Jean Muller entre aux Archives départementales.

dossier de presse

Éric DELAFOY

Directeur marketing & relations usagers

06 07 11 84 52

edelafoy@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  Yvelines.78
-  Les_Yvelines
-  Conseil Départemental des Yvelines
-  Département des Yvelines



Yvelines
Le Département